

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2026-527
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Marché de services n°2026-32 Mission de maîtrise d'œuvre
pour le relamping du Conservatoire
Notification**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-127 en date du 12 mai 2026 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu le projet de relamping des salles de cours et locaux du Conservatoire hors communs et sanitaires déjà traités dans une tranche de travaux précédente ;

Considérant qu'il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération ;

Vu la proposition de l'Agence Claude Ravoux, BP 700-19 Issoire, les Bas Maison, 63 500 SAINT-BABEL ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Claude Ravoux, BP 700-19 Issoire, les Bas Maison, 63 500 SAINT-BABEL, pour le relamping du conservatoire pour un montant de 1950 € HT soit 2 340 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe pôle enseignement diffusion artistique et lecture publique 2026 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 4 septembre 2026,

Le Président

Philippe DELORT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260904-DEC2026-527-AU
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le

07 SEP. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

07 SEP. 2026

Agence **CLAUDE RAVOUX** Architecte Diplômé par le Gouvernement

BP 700-19 ISSOIRE Les bas Maisons 63 500 SAINT-BABEL

04 73 71 57 20 – 06 07 16 26 32 – ravoux.archi@wanadoo.fr

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
LES TRAVAUX DE RELAMPING
DES LOCAUX HORS LES COMMUNS
DU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
RUE DE BELLOY
15 100 SAINT-FOUR**



**AGENCE CLAUDE RAVOUX
ARCHITECTE D.P.L.G.**

BP 700-19 ISSOIRE LES BAS MAISONS 63500 SAINT-BABEL

TEL : 04 73 71 57 20 – PORT : 06 07 16 26 32



**AGENCE CLAUDE
ARCHITECTE RAVOUX
D.P.L.G.**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260904-DEC2026-527-AU
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.
N° Ordre des Architectes N°0643 National 031665-SIRET 349 367 581 00064 – CODE APE 7111Z

P R O P O S I T I O N D ' H O N O R A I R E S .**MISSION D'ARCHITECTE POUR LA REALISATION DE :****Maîtrise d'œuvre** pour la réalisation des travaux de relamping du conservatoire de musique.**A SAINT FLOUR 15100****MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE:****Montant des travaux H.T.:** 25 000,00

TVA 20% 5 000,00

Montant des travaux TTC.: 30 000,00**Taux de rémunération** 10%

Forfait H.T. 2 500,00

Forfait TTC. 3 000,00

MISSIONS	..%..	VALEUR H.T.	ARCHITECTE Claude RAVOUX	VERIFICATION
Répartition			1	1
DIAG/ESQ	6%	150	0	0
APS.	8%	200	0	0
APD/Permis	8%	200	0	0
PRO	14%	350	350	350
ACT	5%	125	125	125
VISA/EXE	25%	625	625	625 0
DET	26%	650	650	650 0
AOR	8%	200	200	200 0
TOTAL	100%	2500	1950	1950
Vérification		2500	2500	2500
écart		0	-550	-550
Mission non réalisée				
	0			0
Missions complémentaires				
SSI / DECO		0	0	0

TOTAL Restant	2500	1 950,00	1950
TVA	500	390,00	
TOTAL TTC:	3000	2 340,00	
TVA	20%		

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale
 Entrepreneur individuel

Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.
 N° Ordre des Architectes N°0643 National 031665-SIRET 349 367 581 00064 - CODE APE 7111Z

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260904-DEC2026-527-AU
 Date de télétransmission : 07/09/2026
 Date de réception préfecture : 07/09/2026

Agence CLAUDE RAVOUX Architecte Diplômé par le Gouvernement

BP 700-19 ISSOIRE Les bas Maisons 63 500 SAINT-BABEL

04 73 71 57 20 - 06 07 16 26 32 - ravoux.archi@wanadoo.fr

MONTANTS

⇒ Montant total de la mission : Suivant détail ci-dessus

HT : 1950.00 Euros

TVA : 20% 390.00 Euros

TTC : 2340.00 Euros

D E L A I S ET REGLEMENTS

⇒ Délais : Suivant décision du Maître d'ouvrage

⇒ Règlement : - Suivant l'avancement des travaux et de la mission ;

Fait à SAINT BABEL, Le 30 JUIN 2026

Claude RAVOUX

Architecte DPLG



DEA AMENAGEMENT

Signatures pour accord le client

Mme et/ou M. ,

Fait à SAINT FLOUR, Le

2026,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260904-DEC2026-527-AU
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.
N° Ordre des Architectes N°0643 National 031665-SIRET 349 367 581 00064 - CODE APE 7111Z